



Le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris

FFM/KR

# Flash Infos

4 novembre 2015

## **Rachat des trimestres manquants à la CARPIMKO : fin de la possibilité au 31 décembre 2015**

Jusqu'au 1er janvier 2004, les professionnels libéraux étaient exonérés de cotisations au régime de base la première année d'activité avec pour conséquence la non validation de quatre trimestres.

Ces derniers peuvent manquer et donc entraîner soit une décote de 5 % soit retarder votre départ d'une année pour bénéficier du taux plein. Une possibilité de rachat de ces trimestres est prévue mais celle-ci se termine définitivement le 31/12/2015. [Pour en savoir plus...](#)

**Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris**  
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris  
01.45.22.49.80  
[smkrp@smkrp.org](mailto:smkrp@smkrp.org)